



DÉCISION n° 2025 / 07 / 0283

**Objet :** Contrat pour une représentation de spectacle dans le cadre du Festival Film et Cie, avec « La Bananeraie volante », le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 à Vauvert.



République française  
Département du Gard  
Commune de Vauvert  
Direction de la culture et de l'événementiel  
D-2506-003734

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat pour une représentation de spectacle dans le cadre du Festival Film et Cie, le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025 sur le parc du Castellas à Vauvert.

### DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat pour une représentation de spectacle est conclu et signé pour le vendredi 1<sup>er</sup> août 2025, sur le parc du Castellas à Vauvert, entre l'Association « La Bananeraie volante » - 151 rue Florian - 30350 Massanes et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** Le présent contrat est alloué pour la somme de mille euros TTC (1000 € TTC).

**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année 2025, à l'article 6232-334-330.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 10 JUL. 2025  
Pour le maire,  
l'adjointe déléguée à la culture

  


Laurence Emmanuelli

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 10 JUL. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... 10 JUL. 2025

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier